



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Crise de la Covid-19 : les communes doivent être aidées

Le premier anniversaire de l'apparition de la Covid-19 en France approche et l'heure d'un premier bilan « sanitaire », pour les communes qui s'apprêtent à voter leurs budget 2021, est venu.

Depuis 1 an, les villages et villes de France ont été aussi en première ligne pour assurer la protection de leurs administrés. L'épisode des masques achetés par les collectivités plus ou moins rapidement, au moment où l'Etat tergiversait, a eu une conséquence immédiate en termes de coûts. Le maintien des services publics de proximité en particulier les écoles, les centres de loisirs, les cantines et les marchés a généré aussi des coûts importants sur le chapitre des moyens d'entretien. Enfin, la mise en place du télétravail, la valorisation des agents sur le terrain (avec la prime covid) ont généré d'autres coûts, notamment l'achat de matériel informatique.

Les communes ont l'habitude d'être actives et réactives car ce qui compte, c'est le service au public et la protection des administrés.

Seulement, au moment où l'Etat accompagne fort heureusement financièrement de nombreux secteurs économiques, les collectivités ne doivent pas être oubliées. L'augmentation des dépenses de fonctionnement a un impact économique direct. Elles viennent diminuer l'autofinancement des communes –rappelons qu'elles ont pour obligation d'équilibrer leurs budgets contrairement à l'Etat – et donc leurs capacités à investir.

J'ajoute qu'en ce début d'année, plusieurs centaines de communes ont décidé de prendre leur part dans la campagne vaccinale en se mobilisant pour ouvrir des centres de vaccination. C'est une organisation minutieuse avec des protocoles précis pour un service d'intérêt général. C'est encore un coût important en matériels, en équipements informatiques et en moyens humains.

Sachant que la campagne vaccinale durera au moins jusqu'à l'automne prochain, je demande une dotation spéciale « crise sanitaire » pour les communes, qui prenne au moins en compte les charges salariales engendrées.

**Francisque VIGOUROUX**

Maire d'Igny

Président de l'Union des Maires de l'Essonne